



Réunion du Comité Syndical

du 10 juin 2009

CS – 2.10

Renouvellement de la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante que le S.E.R.T.R.I.D adhère depuis le 1^{er} janvier 2002 au service remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort.

Par cet intermédiaire, la collectivité peut obtenir la mise à disposition de personnel, lorsque les nécessités du service l'exigent.

La convention d'adhésion, qui a été renouvelée en dernier lieu pour une période de trois ans, arrive à échéance le 30 juin 2009.

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire le partenariat avec le Centre de Gestion pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012 inclus, suivant convention jointe au présent rapport.

A l'**UNANIMITE** le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe, portant renouvellement de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 10 juin 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 23 JUIN 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

23 JUIN 2009

Léouahdi Selim GUEMAZI